



Article 1- Préliminaires :

Les présentes conditions générales de Vente priment sur les conditions générales et/ou particulières du client, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées par Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi, en ce compris toute prestation de vente et service accessoire.

Aucune dérogation à ces conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi.

Article 2 - Objet :

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi et de ses clients (ci-après dénommés « Le Client »), dans le cadre des prestations dispensées et vendues par Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi.

Article 3 – Réservation :

Les réservations des prestations de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi se font via le site internet PODIA ou WEEZEVENT.

Dans le cas où un client demande une prestation par téléphone, le client est invité à procéder à la réservation de la prestation convenue via le site internet. La réservation sera prise en considération uniquement lorsque le client effectue la réservation via le site internet.

Au moment de la réservation, le client est informé des modalités relatives à la prestation choisie (prix, paiement, organisation, etc.).

Pour la réservation des week-ends et retraites, le client est informé de la répartition du prix entre la prestation de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi et les coûts liés à l'hébergement et au catering.

A la fin du processus de réservation, le client reçoit une confirmation automatique de sa réservation avec l'ensemble de ces modalités par mail.

Toute réservation vaut acceptation pour le client des prix et descriptions donnés sur le site internet.

Article 5 - Organisation des prestations de services :

Conditions applicables à "Chemin Je m'aime", cycles de méditation et "J'incarne ma lumière" :

Le client est informé que "Chemin Je m'aime" et le suivi individuel se tiennent exclusivement en ligne.

Le client est informé que les cycles de méditation se tiennent en présentiel.

Le client est informé que "J'incarne ma lumière" est dispensé en présentiel et en ligne.

Toutefois, pour les prestations en présentiel, si Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi est empêchée, pour quelque motif qu'il soit, de les tenir en présentiel, celles-ci auront lieu en ligne. Le client sera informé sur l'organisation de la prestation au plus tard 14 jours avant le début du cycle. Si l'organisation doit changer en cours de cycle, Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi veille à en informer le client dans les plus brefs délais. En aucun cas, le client ne peut prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation fondée sur les modalités d'organisation précitées.

En ce qui concerne les retraites et week-ends, le client est informé que ceux-ci se tiennent en présentiel.

Conditions applicables aux retraites et week-ends :

Ces prestations sont variables et se tiennent exclusivement en présentiel.

Lors de la réservation de la prestation, le client est informé des modalités d'organisation (contenu, intervenants, durée, prix et lieu).

Article 4 - Modalités de paiement :

Les prix des prestations vendues sont indiqués en euros et toutes taxes comprises sur le site internet.

Au moment de la réservation, le client fait le choix de régler intégralement le prix de la prestation soit de régler de manière échelonnée.

Dans le cas où le client a fait le choix d'un paiement échelonné, le client s'engage à respecter les modalités de paiement. La première mensualité est réglée au moment de la réservation. Le solde restant est réglé par mensualités égales. Le paiement complet de la prestation doit être réglé avant la fin de la prestation. En cas de non respect du paiement d'une mensualité, un rappel est envoyé au client l'invitant à régler la mensualité due dans un délai de 48 heures ouvrables. A défaut d'exécution, le client est informé par mail que l'accès à la prestation est suspendue jusqu'au parfait paiement.

Le client ne peut prétendre à aucune indemnisation liée à son défaut de paiement.

Pour tous les types de prestations de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi, à défaut de paiement dans le délai de 48 heures précité, dès lors qu'un nouveau rappel de paiement est adressé au client l'invitant à s'acquitter du montant dû, une majoration est appliquée d'intérêts d'un montant égal au taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ainsi qu'un paiement d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant total de la prestation, avec un montant minimum de 100,00 euros.

Le client est informé que la réservation d'une prestation implique un engagement définitif de sa part avec Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi. L'inscription ne pourra pas être annulée que selon les conditions prévues aux articles 12-Droit de rétractation et 7-Annulation.

Article 6 - Modification :

Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi se réserve le droit de changer le prestataire, l'intervenant invité ou le lieu de la prestation.

En cas d'inscriptions insuffisantes, Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi se réserve le droit de reporter la prestation à une date ultérieure, sans frais pour le client. Si la nouvelle date ne convient pas au client, ce dernier en informe Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi sans délai. Dans ce cas, le client sera intégralement remboursé.

En aucun cas, le client ne peut prétendre à une éventuelle indemnisation en raison des modifications précitées.

Article 7 – Annulation des prestations:

Conditions applicables à "Chemin Je m'aime", cycles de méditation et "J'incarne ma lumière" :

Sauf cas de force majeure,

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

Les prestations peuvent être annulées, sans frais, jusqu'à 21 jours avant la date du commencement de l'évènement. Pour toute annulation de prestations dans un délai de 20 à 14 jours avant la date du commencement de l'évènement, un remboursement de la moitié de la commande sera effectuée. Pour toute annulation endéans les 13 jours précédant le commencement de l'évènement, aucun remboursement ne sera effectué. Pour autant que les conditions de délais précités soient respectées, Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi s'engage à rembourser le montant payé pour la prestation annulée dans un délai de 10 jours à compter de la notification d'annulation.

Conditions applicables aux retraites et week-ends :

Sauf cas de force majeure, les conditions d'annulation précitées s'appliquent également à la partie relative à la prestation de Gwendaelle Bouillon - Devenir Soi.

En ce qui concerne les coûts relatifs au logement et au catering, le client sera remboursé selon les conditions d'annulation du prestataire tiers. Les frais d'annulation pour le logement et le catering sont à la charge du client.

AMOUR
RESPECT
ENGAGEMENT
SERVICE
CO-CONSTRUCTION
ABONDANCE



Article 8 - Force majeure :

En cas de force majeure, à savoir problèmes de santé ou problèmes professionnels graves motivés et justifiés, le client veille à en informer Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi sans délai et pourra reporter la prestation "Chemin Je m'aime", les cycles de méditation et "J'incarne ma lumière" sans frais dans un délai de 2 ans. Passé ce délai, le client ne pourra prétendre à aucune prestation et à aucun remboursement. Pour les retraites et les week-ends, le client pourra prétendre également au report de la prestation dans les mêmes conditions. Toutefois, le client est informé que les coûts de ce report auprès des tiers prestataires pour le logement et le catering sont entièrement à sa charge.

La survenance de tout évènement, tels que notamment, toutes grèves, lock-out, lock-down, embargo, guerres, attentats terroristes ou conséquences d'attentats, épidémies, intempéries et plus généralement, tout évènement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspendent l'exécution de leurs obligations respectives.

La partie qui invoque un tel évènement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de sa survenance. L'exécution de ses obligations sera suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'évènement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés. Si la force majeure dure plus de 6 mois, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat de vente. A défaut d'accord, chaque partie aura le droit de mettre fin au contrat en le notifiant à l'autre partie.

Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi s'engage alors à rembourser au client le surplus de paiement qu'elle aurait reçu pour ce qui concerne le coût de la prestation elle-même, calculé au prorata des séances auxquelles le client a déjà assisté.

Dans le cas des retraites et week-ends en présentiel, le client est informé qu'il sera remboursé des frais de logement et de catering selon les modalités des prestataires tiers. Les frais d'annulation résultant de la force majeure pour le logement et le catering sont à la charge du client.

**Article 10 -
Communication :**

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, SMS, courrier électronique aux coordonnées des parties reprises dans la confirmation écrite reçue par mail.

Article 12 – Droit de rétractation :

Pour les contrats conclus à distance uniquement
ou les contrats conclus hors établissement :

le client « consommateur » est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendriers, à compter du jour de la conclusion du contrat de service.

Dans la présente disposition, le consommateur est entendu comme toute personne physique qui accomplit un acte juridique dans un but qui ne peut être imputé ni à son activité professionnelle industrielle ou commerciale ni à son activité professionnelle artisanale ou libérale. Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du contrat moyennant une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste à l'adresse Allée de fribourg 1/1 à 5101 Erpent ou par mail : gwendaëlle@gwendaëllebouillon.be). Le client peut également renvoyer le formulaire de rétractation qui lui a été transmis avant la conclusion du contrat, par mail ou par courrier postal.

En cas de rétractation de la part du client dans le délai légal, Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi remboursera l'intégralité du paiement reçu, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du client pour un autre moyen de paiement et pour autant que le remboursement n'occasionne pas de frais pour le client.

En cas de rétraction de la part du client dans le délai légal, si des prestations de service ont déjà été réalisées dans ce délai, le client est informé que le remboursement se fera au prorata de ces prestations. Les prestations déjà réalisées ne seront pas remboursées.

En cas de fourniture en ligne d'un contenu numérique, le client est informé que le contenu lui est délivré directement. Le client marque son accord pour son exécution pendant le délai de rétractation. Le client marque son accord sur la perte de son droit de rétractation.

Article 9 - Responsabilités :

Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi ne s'engage qu'à une obligation de moyens pour la réalisation du contrat. Pour ce motif, aucune garantie n'est donnée quant au résultat des prestations

La responsabilité de Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi ne peut être engagée en vertu du présent contrat, sauf dans les cas découlant d'obligations imposées par la loi.

Le client est informé que les prestations de Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi ne sont pas de nature médicale et ne remplacent en aucun cas un traitement médical.

En aucun cas, les conseils de Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi ne peuvent se substituer à ceux de votre médecin. Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi décline toute responsabilité dans les situations où le client a pris la décision d'interrompre un traitement médical, de ne pas suivre les recommandations médicales données par un tiers habilité ou de ne pas consulter un médecin.

Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi décline toute responsabilité en cas d'interruption de service ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, en ce qui concerne l'hébergement du site web du client ou le service e-mail, Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.

Article 11 - Propriété intellectuelle :

Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi détient la propriété exclusive intellectuelle et économique de ses programmes.

Le client ne peut ni enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété et aux droits intellectuels de Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi.

Article 13 – Protection des données :

Les données personnelles des clients et participants qui ont été communiquées par eux à Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi sont destinées à l'usage interne de celle-ci. Aucun tiers n'a d'accès à ces données.

Les clients ont un droit d'accès à ces données et le cas échéant un droit de rectifier celles-ci.

Le client est informé que ses coordonnées de contact sont utilisées par Gwendaëlle Bouillon - Devenir Soi pour sa publicité. A tout moment, le client peut demander à ces coordonnées ne soient plus utilisées à cet effet.

Article 15 - Litiges :

Les parties s'engagent, avant toute saisine de juridictions, à recourir à une résolution amiable de leur conflit, en recourant à la médiation, et en participant à une séance au moins de médiation. Le médiateur sera choisi de commun accord ou à défaut par la partie la plus diligente.

Les relations contractuelles des parties sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles des parties est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Namur.

AMOUR
RESPECT
ENGAGEMENT
SERVICE
CO-CONSTRUCTION
ABONDANCE